



Séance du 07 octobre 2025

Membres en exercice : 9
Présents : 5
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstentions : 0

sept octobre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur ROMIEU Serge à la Salle du Conseil Municipal

Présents : Monsieur ROMIEU Serge, Monsieur GRAVIL Guy, Monsieur NOUET Nicolas, Madame BONHOMME Isabelle, Monsieur DENISET Marc
Représentés : Madame PIEJOUJAC Michèle représentée par Monsieur ROMIEU Serge
Excusés : Monsieur JOUVE Yannick, Monsieur PRADIER Julien
Absents : Monsieur MOURGUES Maxime
Secrétaire de séance : Monsieur DENISET Marc

Objet: Acquisition de la parcelle F261 - Grosfau - DE_2025_046

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à l'achat de la parcelle F261 (division de la parcelle F189) d'un contenance de 62 m² à Mr DE HEPCEE Stéphane afin de régulariser un chemin à Grosfau, tel que présenté dans les plans ci-joints en annexe.

Cette parcelle sera acquise au prix de 0,70 centimes /m² soit 44,00 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de procéder à l'acquisition de la parcelle F261 au prix de **44,00 €**.
- **DÉCIDE** de désigner Maître Valentin pour la rédaction de l'acte de vente. Les frais de notaire seront à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer de l'acte de vente ainsi que tout document s'y réfèrent.

Pour extrait certifié conforme,
Monsieur DENISET Marc, secrétaire

Pour extrait certifié conforme,
Mr ROMIEU Serge, Maire de Chaudeyrac

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le Recours doit être introduit auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice administrative. Le tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.